

essaya simultanément tous les modes possibles d'augmenter le produit des impôts. Dans la présidence du Bengale, lord Cornwallis voulut considérer les zemindars comme de grands propriétaires; il leur subordonna les intérêts des ryots et supprima tous les intermédiaires qui allégeaient la domination des premiers sur les seconds. Mais, par ce seul fait, il altéra les rapports qui existaient entre eux, et bouleversa toute l'économie de la possession territoriale. Ces deux classes devinrent hostiles l'une à l'autre, et, comme la législation mal faite leur donnait des moyens assurés de travailler à leur ruine réciproque, elles en usèrent largement. Il suffit de trois années pour que cette guerre intestine eût ruiné de fond en comble la classe des zemindars, sans que les ryots eussent cessé de souffrir les exactions les plus atroces. A Madras, un système tout opposé avait été mis en œuvre. Au lieu de sacrifier les ryots aux zemindars, le tenancier au fermier d'impôts, on voulut mettre le cultivateur en rapports directs avec le collecteur anglais. Folie bien étrange si l'on songe aux proportions du domaine qu'on entendait régir avec un si petit nombre d'agens. Chacun des employés de la compagnie avait sous sa juridiction près de quatre mille villages peuplés de 800,000 âmes, et sur un territoire de 3,248 milles carrés. Six agens indigènes (*thasildars*) devaient l'assister dans ses fonctions, qui consistaient à louer, champ par champ, cette vaste étendue de territoire, et à percevoir le loyer de chaque preneur à bail. A l'impossibilité administrative d'une pareille distribution de pouvoirs venaient s'ajouter les difficultés insurmontables qui résultaient de l'exagération de l'impôt. Les présidents de Madras voulaient porter cet impôt, désormais fixe et permanent, à 60 0/0, c'est-à-dire à plus de la moitié du revenu, tandis que, en Europe, il varie du 20e au 24e du revenu brut. Ils ne purent réussir à faire accepter cet intolérable fardeau. Ils ne purent non plus obtenir de la compagnie qu'il fût diminué. Sir Thomas Munro proposa l'abaissement du chiffre des demandes à 33 p. 0/0, ce qui eût réduit d'un quart à peu près la somme payée par le cultivateur. On lui répondit simplement, au nom de la cour des directeurs "que les exigences du gouvernement ne pouvaient permettre un sacrifice si considérable." Admirez en passant ce mot de "sacrifice." Il résume tout ce qu'on peut dire de l'avidité britannique.

Bientôt les tenanciers, malgré leur habituelle résignation, trouvèrent trop lourde la loi du nouveau conquérant. Pour se dérober, au moins en partie, au fardeau d'un travail stérile pour lui, le malheureux voulut se borner à ne louer, à ne cultiver que la portion de terrain strictement nécessaire à ses besoins et à ceux de sa famille. Mais alors le fisc intervint. Le fisc n'entendait pas être lésé. Il assigna au ryot une portion de terre plus considérable que celle dont celui-ci demandait la concession, et il le contraignit à la cultiver. Selon les termes d'un rapport officiel, le ryot fut attaché, bon gré, mal gré, à la rente qu'il devait fournir.

Au milieu de ces réformes odieuses, quoiqu'il en soit, l'avarice et que la force imposait, l'institution des villages disparut, institution bienfaisante dont l'historien contemple la ruine avec un regret mélancolique.

"Peut-être n'est-il pas, dans l'histoire entière du genre humain, une page plus digne d'intérêt que celle où s'est écrite la destinée de ces petites municipalités indones. On les suit avec un indicible intérêt depuis le moment de leur naissance, cachée dans l'obscurité des premiers siècles, au milieu des évolutions de la société dont elles sont la base, puis au milieu des chances funestes de la conquête mongole

qu'elles parviennent à traverser intactes, jusqu'au moment où elles vont succomber (en grande partie du moins) sous les fatales innovations de la conquête européenne.

L'Inde, au moment de cette conquête, n'était pas seulement un pays agricole. Ses mouselines, ses toiles, ses étoffes peintes arrivaient en Europe. Une adresse merveilleuse, une sobriété de chameau, remplaçaient pour les ouvriers indiens les ressources économiques et industrielles de nos manufactures. Ils étaient pauvres, mais ils vivaient. Un premier coup fut porté à leur industrie par l'appauvrissement du pays, amené par l'exagération de l'impôt territorial et le bouleversement de la propriété. Ces deux gouffres absorbèrent les capitaux, formés à grand-peine, qui s'étaient engagés dans le commerce. Ensuite, l'industrie anglaise vint écraser sa faible ennemie. Armée de ces machines qui décuplent la force de l'homme et de ces gros capitaux qui ont raison de toutes les concurrences, elle devait triompher à conditions égales. Toutefois, elle se garda bien d'engager un combat loyal. Elle avait le pouvoir; elle avait donc le droit d'employer toute espèce d'armes pour hâter la destruction d'une industrie étrangère. Quand le parlement jugea convenable de restreindre ce qu'on appelait la liberté du commerce de l'Inde, c'est-à-dire le monopole de la compagnie, il établit des droits d'importation et d'exportation entre les deux pays. Or, tandis qu'il chargeait les marchandises anglaises transportées dans l'Inde de 2 1/2 0/0, il frappait celles de l'Inde transportées en Angleterre d'un droit de 25 à 30 0/0. Cette équité de tarifs tranchait définitivement la question; elle était pour l'Inde ce que le bill de 1782 fut pour l'Irlande: l'arrêt de mort de toute industrie.

L'ail arrêté sur ces monstrueuses iniquités d'un peuple que dévore la soif du gain, on se demande—à part toute autre considération—si cette soif fiévreuse n'est pas accompagnée d'une sorte de délire. En effet, quel but semblait se proposer l'Angleterre dans ses rapports avec l'Inde? L'accroissement d'un impôt déjà disproportionné avec les ressources de cette immense colonie. Par quels moyens le poursuivait-elle? Par la ruine du pays. L'inconséquence n'est-elle pas flagrante? la folie n'est-elle pas manifeste?

Elle l'est encore, si l'on envisage l'organisation judiciaire du gouvernement anglo-indien. Sur les ruines de l'ancien édifice social, si imprudemment jeté bas, il avait senti la nécessité d'établir une justice quelconque. Les magistratures villageoises étaient abolies; il fallait les remplacer. Comment procéda-t-on? Nous avons parlé déjà de ce collecteur d'impôts, placé seul au milieu d'un district immense, comme un général d'armée au milieu d'un vaste camp, sans aucun autre état-major que cinq à six fonctionnaires indigènes. On l'a vu aux prises avec un office qui réclamerait le temps et l'intelligence d'un tribunal entier. Ce fut en ses mains qu'on imagina de remettre la décision de toutes les questions judiciaires. La police, la justice civile et la collection des revenus, tout dépendit de cet homme, qui, par état, n'avait fait qu'un apprentissage, celui de marchand. Pouvaient-on marquer d'une manière plus naïve le mépris que l'on faisait de la race conquise, et le peu de souci qu'inspirait son bien-être. Du petit nombre des magistrats, de leur insuffisance, du fanatisme avec lequel la cour d'appel supérieure veut substituer les lois anglaises aux coutumes nationales, il est résulté un incroyable désordre.—Dans l'Inde, disait un employé de la compagnie appelé à déposer devant le parlement, la porte de la justice n'est jamais ouverte, mais à peine entre-baillée.

"Un autre (1) écrivait:—Il n'y a plus ici de sécurité ni pour les personnes ni pour les propriétés. Un troisième, sir Henry Strachey:—On ne peut nier que l'administration de la justice dans l'Inde ne soit une pure dérision. Sir John Shore, qui avait exercé les fonctions de juge, s'est amusé à tracer une esquisse de la vie qu'il avait menée, et cette esquisse, malheureusement trop longue pour être citée, fait mieux comprendre que vingt démonstrations l'incapacité absolue du magistrat-collecteur à remplir la mission qui lui est confiée. Il raconte le désespoir dont il fut saisi au début de sa carrière, quand il se vit débordé par la masse énorme des litiges amoncelés devant son tribunal. Il nous dit comment, au bout de six mois, endurci contre les reproches de sa conscience, et rassuré par l'impossibilité physique de vaquer à toutes les exigences de son emploi, il mettait tous ses soins à esquiver d'inutiles récriminations.

Les détails inouïs de l'instruction, l'encombrement des affaires, la hâte extrême des débats, la confusion des témoignages, l'éblouissement du juge, ses distractions forcées, la difficulté qu'il éprouve à saisir, dans le jargon des interprètes, la valeur des plaidoiries ou des dépositions, rien n'est omis dans ce tableau, tracé avec une sorte de verve comique, mais qui fait frémir en songeant que cent millions d'hommes sont à la merci de cette justice aveugle, sourde et chancelante.

Un des livres les plus populaires dans l'Inde est l'histoire des tribulations imaginaires que subit un malheureux tisserand dont la maison, pendant son absence, avait été envahie par des voleurs. Il les y trouve le dévalisant à loisir, et, en essayant de les chasser, il reçoit un coup de sabre. Une fois guéri, le brave homme est tenté de porter plainte.—"Gardez-vous-en bien, lui dit un voisin bien avisé. Quiconque veut vivre en paix doit ne rien avoir à démêler avec le juge anglais. Tenez-vous tranquille, et pour un bien douteux ne vous attirez pas des maux à peu près certains." Peer Buksh, c'est le nom de notre homme, suit à la lettre ce sage conseil. Mais un inspecteur de la compagnie venant à passer, voit la brèche pratiquée par les voleurs dans le mur du tisserand. Il force ce dernier à dénoncer les coupables. Il recueille sa déposition et celle de ses voisins. Trouvant obscurs et peu concordants ces témoignages divers, le magistrat tâche de les éclaircir en faisant disputer au plaignant et à ses amis bon nombre de coups d'étrivières; puis, ce moyen ne réussissant pas, l'inspecteur s'imagina que toute l'affaire est un complot tramé contre lui. Nouvelles perquisitions, toujours aux frais de Peer Buksh, qui vient enfin se jeter aux pieds du magistrat pour le supplier d'étouffer cette déplorable affaire. Déjà le procès commencé lui coûte plus que le vol; déjà le temps qu'il a perdu pour satisfaire aux assignations a compromis l'existence de sa famille. Le magistrat se rend à ses remontrances; mais, pour garantir sa propre responsabilité, il exige un désistement complet. Peer Buksh déclarera qu'il n'a été commis aucun vol à son préjudice, il réparera, dans le plus bref délai, la brèche accusatrice; —et enfin, pour compenser tout le trouble et tout l'embarras que cette affaire a causés au pauvre inspecteur, il lui comptera, en belle et bonne monnaie, une quarantaine de roupies. Le tisserand souscrit à toutes ces conditions, tant il a bonne envie de se soustraire à la Thémis britannique; toutefois, son affaire arrive malgré lui à un degré supérieur de juridiction, et devant le magistrat de district. Le drame se complique, les frais augmentent, les dépen-

(1) Dodeswell, secrétaire de la présidence du Bengale.